

Rencontre informelle du Comité exécutif de la Fédération des producteurs de bois du Québec avec les membres de la Commission Coulombe

Montréal, le 17 mars 2004

1 Les forêts privées du Québec et leurs propriétaires

- 6,6 millions d'hectares
- ≈ 11 % du territoire forestier productif
- ≈ 20 de l'approvisionnement industriel
- Des sols riches et productifs
- Un territoire accessible, au potentiel sous-exploité
- 128 000 propriétaires
- 38 000 propriétaires enregistrés
- À chaque année, ≈ 30 000 vendent du bois
- Des aménagistes depuis plus de 30 ans
- Une possibilité forestière haussée de 33 %. D'autres gains sont facilement accessibles.

2 Les syndicats et offices de producteurs de bois

- Quinze organisations régionales vouées à la défense des intérêts des propriétaires forestiers et producteurs de bois.
- Responsables de la gestion des plans conjoints régionaux de mise en marché du bois créés en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (le bois est reconnu comme produit agricole).
- Tous les propriétaires forestiers qui vendent un produit réglementé sont couverts par le plan conjoint.
- Dans les marchés du bois destiné aux usines de pâtes, papiers et panneaux, les plans conjoints sont agents exclusifs de vente. Pour le bois destiné aux usines de sciage et pour la biomasse (ex. : if), la situation varie selon la région. Le bois de chauffage n'est pas couvert par la réglementation des plans conjoints.
- La Fédération des producteurs de bois du Québec regroupe 13 des 15 syndicats et offices. Son mandat est de défendre les intérêts des propriétaires forestiers et producteurs de bois au niveau provincial et de coordonner les activités des syndicats et offices.

3. Notre préoccupation : l'impact de la gestion des forêts publiques sur la forêt privée

L'accès aux marchés

L'importance du principe de résidualité des forêts publiques (annexe 1):

- Plus essentiel que jamais en situation de consolidation industrielle.
- Rigueur de l'application difficile à juger, pour cause de confidentialité.
- Problème d'application en cas de sinistre naturel majeur.

Les conditions de marché

Le système de fixation des redevances (annexe 2):

- Amélioré dans les dernières années, mais encore de nombreuses lacunes.
- À la base, élimine tout avantage comparatif de la forêt privée.
- Lorsque l'offre diminue, les prix devraient augmenter!

Les limites du développement industriel

Le développement industriel et la création d'emploi l'ont emporté sur la conservation et le développement des ressources. On vit aujourd'hui avec les résultats des politiques d'hier (annexe 3) :

- La forêt ne peut soutenir la base industrielle en place
 - Problématique résineuse dans l'Est
 - Problématique feuillue dans l'Ouest
- La « fuite au Nord »; pourquoi investir dans le Sud quand le bois du Nord est vendu à rabais ?
- Le recours à l'effet de possibilité devient-il le moteur de la politique forestière ?
- Pas d'adéquation entre les marchés du bois et la foresterie durable.

Les solutions pour la forêt publique deviendront-elles des problèmes pour la forêt privée ?

- Attention à une pression de récolte exagérée sur forêt privée!
- S'assurer de maintenir et d'améliorer le respect du principe de résidualité et l'efficacité du mécanisme de fixation des redevances.
- Les changements entraîneront-ils la fermeture d'usine, la perte d'emplois, l'effondrement de marchés régionaux ou la consolidation à outrance de l'industrie ?
- On craint l'effet domino : l'œil public se tournera-t-il vers la forêt privée ? Exigera-t-on des services environnementaux, sans offrir de compensation ?

4. Pistes de solution

Intensification de l'aménagement

- Activité économique régionale.
- Maintien et hausse de la possibilité forestière.
- Attention! La qualité importe autant que la quantité.
- On ne peut plus se contenter de maintenir le potentiel et de minimiser les pertes. Il faut hausser la production.
- Investir les budgets de sylviculture là où il y aura le meilleur rendement.
- Diversifier les mécanismes de financement de la sylviculture (les marchés, la fiscalité).

Revoir le modèle de développement

- Délaisser le modèle de développement industriel et choisir le développement forestier
- Normaliser l'approvisionnement, pas l'ensemble des forêts.

S'inspirer de la gestion privée

- Individu ou entreprise responsable de la gestion et de la production de toutes les ressources d'un territoire.
- Maximiser la valeur des ressources, plutôt que minimiser les coûts de production.